

Contrat de livraison d'œuf frais bio

AMAP ŒUF DRIVULINU TOGA

L'association Una Lenza da Annaqua, association qui porte le drivulinu (www.drivulinu.com) a décidé de s'associer à la dynamique des distributions de l'AMAP ŒUFS BIO. L'objectif est de réunir des consommateurs solidaires et des producteurs militants pour promouvoir des choix de consommation responsable. Par cette action elle dynamise la production paysanne corse, améliore la santé de tous (nourriture plus saine et plus équilibrée), favorise les échanges et la coopération entre consommateurs et producteurs, fabrique du lien social et diminue les impacts nocifs sur l'environnement (impact de la production et du transport sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau et sur la biodiversité et le dérèglement climatique).

Un mandat de vente est signé entre le producteur et l'association, pour la promotion de son activité (www.drivulinu.com) , le développement d'un mode de vente plus efficace (www.cagette.net) et la distribution mutualisée des produits commandés (dispositif du drivulinu) Une commission a été décidée de 7% qui sera payée par le producteur sans modification des prix de vente.

Le contrat d'AMAP est signé entre :

Le producteur : Yannick CARTERET, Id Peragnolo Linguizzetta 20230 - Tel: 06 86 46 89 76
mail: yannickcarteret@yahoo.fr

Et le consommateur :

Tel:mail:

Le consommateur s'engage

- A s'inscrire sur le site cagette.net pour faciliter la gestion des contrats et des distributions,
- A payer à l'avance le montant de sa commande semestrielle (un ou 2 chèques)
- à prendre ses œufs sur le point de distribution du DRIVULINU à Toga, tous les jeudi soirs de 17h30 à 18h30 et signer la fiche d'émargement validant sa livraison,

Les œufs non récupérés en fin de distribution pourront être déposés en un lieu défini par les AMAPiens (actuellement station VITO sur demande à Michèle 24 h avant au moins). Le jour de livraison pourra être modifié si nécessaire et l'information se fera par sms au moins 48 h à l'avance. Les œufs non récupérés au bout d'une semaine seront à disposition des bénévoles qui participent aux distributions.

ABSENCES PREVUES

Il est possible de prévoir, à l'avance, 2 dates d'absence où vous ne prendrez pas vos œufs. Ces deux dates doivent être précisées lors de la souscription de votre contrat sur le site cagette amap oeuf du drivulinu.

Le producteur s'engage

- à livrer chaque semaine des œufs extrafrais, Bio, de sa production au prix de 0.50 cts de l'œuf.
- Il ne pourra être tenu pour responsable des œufs laissés en dépôt.

Date de début du contrat : 01 / 01 /2021

Date de fin du contrat : 30 / 06 /2021

Nombre d'œufs par distribution (prix unitaire 0.50 cts)

TOTAL œuf : TOTAL Valeur :

Le paiement pourra se faire en 2 chèques encaissés en début de trimestre ;

Chèque numéro 1 valeur :

Chèque numéro 2 valeur :

Producteurs et Consommateurs adhèrent aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter

LE PRODUCTEUR

LE CONSOMMATEUR

